

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 5 avril 2016 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Ginette Moreau	Claude Simard	Roger Bélanger
Denise Lauzière	Lucie Fréchette	Paul-Éloi Dufresne

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell. Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

**Mot de Bienvenue**

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

**16.04.1 Ouverture de la séance ordinaire du 5 avril 2016**

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

**16.04.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2016**

Il est proposé par madame Ginette Moreau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme suit :  
Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 avril 2016.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 avril 2016.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal du 8 mars 2016.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation 16-848-20 (Clinique).
6. **AVIS DE MOTION**
  - 6.1 Règlement d'emprunt – Rue du Pré-Sec.
  - 6.2 Règlement d'emprunt – Caserne de pompiers.
7. **ADOPTION DE RÈGLEMENT**
  - 7.1 Règlement d'emprunt pour immobilisations (parapluie) – 16-892.
  - 7.2 Règlement créant un programme d'aide financière – Opération Façades au Centre-ville – 16-893.
  - 7.3 Règlement division des districts électoraux – 16-754-5.
  - 7.4 Règlement 16-848-20 – (clinique).
8. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
  - 8.1 Adoption des comptes à payer pour mars 2016.
  - 8.2 Commandite au profit de la maison soutien aux aidants.
  - 8.3 Bourse de persévérance en Soins infirmiers.
  - 8.4 Supports à vélos.
  - 8.5 Subventions aux organismes (2<sup>ième</sup> volet).

8.6 Colloque – Accès à l'information.

9. **ADJUDICATION DE CONTRAT**

9.1 Travaux d'infrastructures Le Nautiqua.

9.2 Remplacement de panneaux de signalisation.

10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

10.1 Demande de PIIA – rue Clark

10.2 Demande de PIIA – Gince.

10.3 Récompense à l'assiduité.

10.4 Opération de bornage conjointe.

11. **SERVICE DU GREFFE**

11.1 Modification de résolution.

11.2 Autorisation de lave-auto – Club d'athlétisme.

11.3 Autorisation de signature – Entente acquisition de contenants pour la récupération.

12. **COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS**

12.1 Marquage des rues.

13. **COMITÉ DES LOISIRS**

13.1 Balado-Découverte.

13.2 Stand up Paddle.

13.3 Adhésion Cœurs Villageois.

13.4 Camps de jour.

13.5 Ventes de garage.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU  
CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

14. VARIA

15. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 avril 2016.

16. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 3  
mai 2016 À 19 HEURES.

**Adopté**

**16.04.3 Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour**  
- Aucune intervention.

**16.04.4 Adoption du procès verbal du 8 mars 2016**

Il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité d'adopter le procès verbal du 8 mars 2016 tel  
que présenté.

**16.04.5 Dépôt de documents**

**16.04.5.1 Dépôt du procès verbal du CCU.**

**16.04.5.2 Dépôt du procès verbal de l'assemblée publique de  
consultation 16-848-20 (Clinique).**

**16.04.6 Avis de motion**

**16.04.6.1 Règlement d'emprunt 16-895 – Pré-Sec.**

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation,  
lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement décrétant  
un emprunt de 1 940 000 \$ pour la réfection des infrastructures et  
de la chaussée de la rue Du Pré-Sec.

**16.04.6.2 Règlement d'emprunt 16-896 – Caserne.**

Madame Denise Lauzière donne avis de motion de la présentation, lors d'une prochaine séance du Conseil, d'un règlement décrétant un emprunt de 2 780 000 \$ pour la transformation de l'immeuble du 400, rue Bernard en Caserne de pompiers.

**16.04.7 Adoption de règlement**

**16.04.7.1 Règlement 16-892 – Emprunt parapluie de 433 704 \$.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE L'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mars 2016.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement d'emprunt 16-892 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 433 704 \$ et autorise le greffier à procéder aux démarches d'approbation par le MAMOT et son entrée en vigueur.

**Adopté**

**16.04.7.2 Règlement 16-893 relatif à un programme de revitalisation de certains immeubles du Centre-ville.**

ATTENDU QUE Les pouvoirs conférés par les articles 85.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LRQ, c. C-19.1) permettent au Conseil d'adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'il délimite par règlement;

ATTENDU QU' Il est dans l'intérêt de la Ville de Waterloo que la zone commerciale de son Centre-ville fasse l'objet d'incitatifs financiers à la restauration et à la rénovation, étant donné l'âge moyen avancé des bâtiments retrouvés dans ce secteur;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné pour ce règlement lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal adopte le règlement 16-893 relatif à un programme de revitalisation de certains immeubles du Centre-ville.

**Adopté**

**16.04.7.3 16-754-5 - Division du territoire en six districts électoraux.**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 8 mars 2016;

ATTENDU QUE Le Greffier dépose le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité:

Que le projet de règlement concernant la division de la municipalité en six districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*.

**Adopté**

#### 16.04.7.4

#### **16-848-20 (Clinique).**

ATTENDU QUE Le 2 février 2016, le projet de règlement P1-16-848-20 sur des modifications d'usages dans la zone CV-2 a été adopté par le Conseil municipal;

ATTENDU QU' En date du 8 mars 2016, l'assemblée publique de consultation dudit règlement a été tenue;

ATTENDU QUE Le projet de règlement P2-16-848-20 a été adopté;

ATTENDU QU' Une dispense de lecture de ce règlement a été donnée par les membres du Conseil présents, ces derniers ayant tous déclarés en avoir reçu copie au moins deux (2) jours juridiques avant son adoption, l'avoir lu et renoncé à sa lecture.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement 16-848-20.

**Adopté**

#### 16.04.8

#### **Finance et administration**

##### 16.04.8.1

#### **Comptes à payer.**

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de mars 2016;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,  
Il est proposé par madame Denise Lauzière  
Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour mars 2016 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

**Adopté**

#### 16.04.8.2

#### **Commandite au profit de la Maison soutien aux aidants.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a reçu une invitation pour la levée de fonds de l'organisme «La Maison soutien aux aidants» laquelle constitue en un Bal Masqué et souper gastronomique;

ATTENDU QUE Cet organisme a un poste satellite au Courville Nursing Home de Waterloo;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal, conscient de l'importance de cet organisme, désire le subventionner sans toutefois participer à l'activité de financement.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de commanditer le Bal Masqué au profit de la Maison soutien aux aidants pour un montant de 1 500.-\$.

**Adopté**

#### 16.04.8.3

#### **Bourse de persévérance en Soins infirmiers.**

ATTENDU QUE La Ville a été invitée à verser une bourse à un étudiant méritant du CEGEP de Granby;

ATTENDU QUE La population étant vieillissante, le besoin en personnel infirmier sera grandissant dans un avenir rapproché;

ATTENDU QUE Les étudiants en soins infirmier voient leur programme d'étude s'alourdir et doivent faire face à des horaires irréguliers;

ATTENDU QUE La Ville désire souligner la persévérance d'un étudiant en soins infirmier issu de son territoire;

ATTENDU QUE Le Conseil est en faveur de l'octroi d'une bourse de 250\$.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le versement d'une bourse au montant de 250\$ à un élève qui étudie en soins infirmiers issu du territoire de Waterloo.

**Adopté**

#### 16.04.8.4

#### **Supports à vélos.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire favoriser la mobilité active;

ATTENDU QU' Au budget 2016, un montant de 10 000\$ a été prévu afin de se procurer des supports à vélos;

ATTENDU QUE Ces supports, au nombre de 20, seront installés au Parc Robinson, au Kiosque touristique, au Parc Artria, au Parc du Carré Foster, au parc de la Caboose, à la Plage municipale, à la bibliothèque et à l'hôtel de Ville;

ATTENDU QUE Ces supports sont offerts au coût de 475\$ chacun.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'achat de 20 supports à vélos pour un montant de 9 500\$ auquel s'ajoutent les frais de livraison de 1 500\$, soit 11 500\$, taxe incluse. Cette acquisition étant faite en Ontario, seule la taxe fédérale de 5% est applicable.

**Adopté**

**La Conseillère du siège numéro 3, madame Lucie Fréchette se retire pour le point suivant à 19h15.**

#### 16.04.8.5

#### **Subventions aux organismes pour 2016 – Volet 2.**

ATTENDU QU' Un comité de travail a été formé afin d'étudier les demandes de subventions déposées par les différents organismes locaux et que ledit comité a déposé ses recommandations.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Waterloo octroie des subventions aux organismes suivants:

Club de voitures antiques	1 000.-\$
Club Optimiste de Waterloo	1 400.-\$
Peintres unis	500.-\$
Symposium	1 500.-\$
Légion Canadienne – Branche 77	4 000.-\$
Club d'Aviron	1 500.-\$

Le tout pour un total de 9 900.-\$ en subventions à ces organismes locaux.

Qu'en contrepartie de leur subvention, ces organismes devront s'engager à offrir une visibilité à la Ville lors de leurs activités.

**Adopté**

**Madame Fréchette réintègre son siège à 19h17.**

#### 16.04.8.6

#### **Formation – Accès à l'information.**

ATTENDU QUE Le Maire est responsable de l'accès à l'information et qu'il est de son devoir de fournir certains renseignements aux demandeurs dans les délais prescrits;

ATTENDU QU' Il est difficile de maîtriser tous les aspects d'une demande d'accès particulière ou complexe;

ATTENDU QUE Wolters Kluwer, firme spécialisée dans le domaine juridique offre un colloque sur l'accès à l'information;

ATTENDU QU' Il serait opportun que le Maire assiste à ce colloque.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire à s'inscrire au colloque  
sur l'Accès à l'information qui se tiendra à Québec, le 10 mai 2016.

**Adopté**

#### 16.04.9

#### **Adjudication de contrat**

##### 16.04.9.1

#### **Travaux d'infrastructures – Le Nautiqua.**

ATTENDU QUE La Ville a mandaté, le 13 janvier 2015, la firme  
Consultants S.M. afin de procéder à la  
réalisation des plans et devis détaillés et à la  
surveillance des travaux d'infrastructures du  
projet domiciliaire Le Nautiqua;

ATTENDU QUE L'appel d'offre pour les soumissions d'exécution  
des travaux a été publié sur le SÉAO (Système  
électronique d'appel d'offres) et l'échéance pour  
soumettre une soumission était le 21 mars 2016  
à 11 h00. Six compagnies ont déposé leur  
soumission, à savoir :

- Groupe Allaire et Gince infra pour 3 161 812.50 \$ ;
- Bertrand Ostiguy pour un montant de 2 939 000.- \$;
- Excavation St-Pierre & Tremblay pour 2 740 917.08 \$;
- Germain Lapalme & Fils pour 3 203 130.56 \$;
- Sintra pour un montant de 3 580 000.- \$;
- Excavations H St-Pierre pour un montant de 2 985 877.- \$.

ATTENDU QUE Tous ces montants incluent les taxes;

ATTENDU QUE, Suite à l'étude de conformité des soumissions  
reçues, il appert que le plus bas  
soumissionnaire conforme est Excavation St-  
Pierre & Tremblay, avec un montant de  
2 740 917.08 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal octroie à Excavation St-Pierre & Tremblay  
le contrat de procéder aux travaux d'infrastructures du projet  
domiciliaire Le Nautiqua pour un montant de 2 740 917.08 \$, taxes  
incluses.

**Adopté**

##### 16.04.9.2

#### **Panneaux de signalisation.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire remplacer les  
panneaux de signalisation défraîchis, abimés ou  
vandalisés sur l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QUE Le contremaître aux travaux publics a demandé  
des soumissions sur invitation pour la fourniture  
de panneaux de signalisation, à savoir :

- Fusion Signalisation 6 698,00 \$ avant taxes;
- Groupe Signalisation 5 294,82 \$ avant taxes;
- Martech 5 402,70 \$ avant taxes;
- Signalisation Interlignes 8 732,25 \$ avant taxes;
- Signel 4 986,75 \$ avant taxes.

ATTENDU QUE Signel s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le contrat de fourniture de panneaux de signalisation à Signel pour un montant de 5 733.50\$, taxes incluses, mais transport en sus.

**Adopté**

16.04.10

**Aménagement et urbanisme**

16.04.10.1

**PIIA, nouvelle construction unifamiliale, 95, Clark, zone R-60.**

ATTENDU QUE L'inspecteur a reçu une demande pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée situé sur le lot # 5 282 754, dans la zone R-60, sur la rue Clark ;

ATTENDU QUE La zone R-60 est assujettie au règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE Les plans d'architecture ainsi que les matériaux de revêtement et les couleurs ont été remis à la municipalité pour analyse par le CCU ;

ATTENDU QUE Le projet présente un bâtiment d'une architecture dite moderne classique, d'un étage, avec un parement de bois à la verticale à baguettes en pruche d'une largeur de 10" de couleur gris-beige "Mountain sage" de baguettes contrastées de couleur noire, les portes et fenêtres seront d'acier et d'aluminium noir ainsi qu'un fascia d'aluminium de couleur étain. La toiture sera d'acier pré-peint de couleur étain ;

ATTENDU QUE L'architecture, les matériaux et les couleurs s'intègrent bien au cadre bâti du secteur et respecte l'idée du règlement sur les PIIA.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les plans d'architecture, les matériaux ainsi que les couleurs proposés pour la nouvelle construction située au 95, rue Clark.

**Adopté**



#### 16.04.10.2

#### **PIIA, modèles de constructions, projet immobilier Carré Gince.**

ATTENDU QUE Les responsables du projet domiciliaire Carré Gince présentent, pour approbation en vertu du règlement sur les PIIA, les plans et représentations graphiques de trois (3) nouveaux modèles de constructions de type unifamiliales isolées ;

ATTENDU QUE Les trois (3) nouveaux modèles : la Bolton, la Magog et la Brome s'intègrent bien dans le cadre bâti existant dans ce projet immobilier et s'apparentent aux modèles déjà approuvés par la municipalité ;

ATTENDU QUE Les choix de revêtements et couleurs proposés étant les mêmes que ceux déjà approuvés par la municipalité, ceux-ci s'agent également adéquatement avec les bâtiments existants du secteur ;

ATTENDUQUE L'acceptation de ses plans de nouveaux modèles ne libère pas le demandeur de respecter les normes des règlements d'urbanisme lors des demandes de permis.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du CCU, accepte les nouveaux modèles de construction de bâtiments unifamiliaux isolés (Bolton, Magog et Brome) tels que présentés pour analyse.

**Adopté**

#### 16.04.10.3

#### **Récompense à l'assiduité.**

ATTENDU QUE Depuis l'instauration du règlement sur les PIIA, la charge de travail des membres du CCU a grandement augmenté;

ATTENDU QUE Les membres citoyens du CCU assistent de façon volontaire à ces réunions qui sont de plus en plus chargées et prenantes;

ATTENDU QUE Le travail effectué par ce comité est important pour assurer un développement harmonieux et intégré de notre ville.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accordera un montant de 25\$ aux membres citoyens du CCU pour chacune de leur présence au comité, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette rétribution servira à défrayer toutes dépenses encourues dans l'exercice de leur fonction à titre de membres citoyens du CCU et sera versée deux fois par année, soit après les séances de juin et décembre.

**Adopté**

#### 16.04.10.4

#### **Bornage conjoint.**

ATTENDU QUE La municipalité doit intervenir au dossier considérant des anomalies entre certaines anciennes données cadastrales et les données découlant de la rénovation cadastrale et de la correction de celle-ci en date du 13 juillet 2011;

ATTENDU QUE La municipalité est d'accord à ce que la ligne de division entre le lot 4 163 000 et le lot 4 162 997 soit fixée irrévocablement à l'endroit défini par les données de la rénovation cadastrale susdite nonobstant les anciens titres et anciens cadastres ayant défini les lignes de division entre les lots 501, 502, et 504 entre autres, du cadastre du Village de Waterloo;

ATTENDU QU' Il n'y a pas d'impact défavorable à accepter l'emplacement de cette ligne plus amplement montrée au plan actuellement en vigueur du cadastre rénové et sur un plan préparé par Jacques Bonneau a.g. le 29 septembre 2011 sous la minute 15 288 et sur un plan de Gilles Roux a.g. du 2 avril 1976 no 142 dont la municipalité a pris connaissance;

ATTENDU QUE, Ce faisant, la municipalité désire renoncer aux droits et intérêts qu'elle aurait pu avoir sur la parcelle du lot 501 du cadastre du Village de Waterloo ayant 5,90 mètres dans sa ligne Nord contenue d'ores et déjà à l'intérieur du lot 4 162 997 du cadastre du Québec;

ATTENDU QU' Il est préférable que l'emplacement de la ligne de division soit reconnu officiellement et irrévocablement à cet emplacement par voie de bornage effectué de concert avec le propriétaire du lot 4 162 997 plutôt que par voie judiciaire et ce afin d'éviter toute confusion à l'avenir. Monsieur Stéphane Fortin étant d'accord avec cette façon de procéder.

En conséquence,  
il est proposé par madame Lucie Fréchette  
et résolu à l'unanimité :

Que la ligne de division entre les lots 4 163 000 et 4 162 997 du cadastre du Québec soit reconnue irrévocablement comme étant celle apparaissant sur les documents susdits par voie de réalisation d'un procès verbal de bornage réalisé de concert avec le propriétaire du lot 4 162 997 du cadastre du Québec et que ce procès verbal de bornage et la préparation de tous les documents nécessaires pour donner plein effet à celui-ci soient effectués par Jacques Bonneau arpenteur géomètre ayant place d'affaires au 426 rue Principale à Granby Qc.

Que ce procès verbal de bornage soit publié au registre foncier des deux (2) lots susdits et que les honoraires et autres frais de l'arpenteur géomètre soient payés à parts égales entre la municipalité et le propriétaire du lot 4 162 997. Ces honoraires et les frais de publication ainsi que les taxes sur les produits et services ne devant pas dépasser la somme de 1 000,00\$ pour la contribution

de la municipalité. La municipalité s'engageant à payer ces émoluments sur demande de l'arpenteur géomètre après exécution des travaux.

Que monsieur Marc Cournoyer soit autorisé à représenter la municipalité sur le terrain comme témoin de la pose de bornes en compagnie de monsieur Jacques Bonneau a.g. et son personnel.

Que le Maire, Pascal Russell et le Greffier, Éric Sévigny soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à la prise d'effet de la présente résolution.

**Adopté**

**16.04.11**

**Service du greffe**

**16.04.11.1**

**Modification de résolution – Système d'alarme poste S.Q.**

ATTENDU QUE Le 3 mars 2015, par la résolution 15.03.10.1, la ville de Waterloo mandait Groupe GFE Inc. afin de procéder aux ouvrages stipulés à leur soumission déposée le 26 novembre 2014, à savoir, l'installation d'un système d'alarme pour le poste de la S.Q., au montant de 13 764.32 \$, taxes incluses;

ATTENDU QUE Cette dépense devait être acquittée par le fonds de roulement, sur 5 ans mais que la résolution 15.03.10.1 n'en fait pas mention.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte de modifier la résolution 15.03.10.1 afin que son dernier paragraphe se lise comme suit :  
*«Que le Conseil municipal mandate Groupe GFE Inc. afin de procéder aux ouvrages stipulés à leur soumission déposée le 26 novembre 2014, pour un montant de 13 764.32 \$, taxes incluses. Que cette dépense soit acquittée par fonds de roulement sur 5 ans.»*

**Adopté**

**16.04.11.2**

**Lave-autos – JAWS et Club Optimiste.**

ATTENDU QU' En vertu de l'article 7 du règlement 99-717, les organismes désirant procéder à une activité de lavage de véhicules de façon collective doivent se procurer une autorisation par résolution auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE Le Club optimiste a déposé sa demande d'activité de financement par Lave-auto, laquelle se tiendra le 7 mai 2016, au garage Bazinet, situé sur la rue Nord;

ATTENDU QUE Le Club d'athlétisme JAWS a également déposé sa demande de tenue d'un lave-auto pour le 14 mai 2016, au garage Bazinet.

En conséquence,  
il est proposé par madame Ginette Moreau  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Club optimiste à tenir son lave-auto, le 7 mai 2016 au garage Bazinet et que le Conseil municipal autorise également le Club d'athlétisme à tenir son lave-auto au Garage Bazinet et Fils sur la rue Nord le 14 mai 2016. En cas de pluie, l'activité se tiendra au même endroit, le 15 mai 2016.

**Adopté**

### 16.04.11.3

#### **Entente MRC – Achat de contenants de matières récupérables.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire acquérir 2 contenants supplémentaires de récupération de matières recyclables pour ses aires publiques;

ATTENDU QUE Tout l'aspect de gestion des déchets et des matières récupérables est sous la gouverne de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a entériné, en 2014, le processus d'appel d'offres public mené par la MRC de La Haute-Yamaska pour l'acquisition des contenants;

ATTENDU QUE Cette acquisition est conditionnelle à la signature d'une entente inter-municipale entre la Ville de Waterloo et la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE Cette acquisition est éligible à une aide financière.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de 2 contenants supplémentaires de récupération de matières recyclables pour ses aires publiques.

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et le Directeur général, Éric Sévigny à signer l'entente inter-municipale entre la Ville de Waterloo et la MRC de La Haute-Yamaska.

**Adopté**

### 16.04.12

#### **Comité des travaux publics**

### 16.04.12.1

#### **Marquage de rues.**

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé des soumissions sur invitation pour le marquage de la chaussée de certaines rues et stationnements de la ville, à savoir, Lignes Maska et Lignes de Stationnement Rivard (Lingco);

ATTENDU QUE Seule Lignes Maska a déposé une offre dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE Lignes Maska a réalisé les travaux de marquage pour la Ville de Waterloo en 2014 et 2015;

ATTENDU QUE Le service des travaux publics est satisfait du travail réalisé par Lignes Maska inc. et que ceux-ci offrent le service de marquage pour 2016 au même taux que 2014 et 2015 à l'exception du marquage « zone scolaire ».

En conséquence  
il est proposé par monsieur Claude Simard  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal, sur recommandation du Directeur des travaux publics, accorde le contrat de marquage des rues pour l'année 2016 à Lignes Maska inc. pour un montant de 12 689,78\$, toutes taxes incluses.

**Adopté**

#### 16.04.13

#### **Loisirs et vie communautaire**

##### 16.04.13.1

#### **Balado-découverte.**

ATTENDU QUE La Balado-découverte est une application mobile et web qui guide et informe les visiteurs pendant qu'ils se déplacent d'un lieu à un autre avec leur téléphone et tablette;

ATTENDU QU' Une des forces de Balado-découverte est qu'il fait partie d'un réseau de circuits multimédias autoguidés du Canada, dans les deux langues officielles;

ATTENDU QUE Cet outil serait très intéressant à détenir sur le territoire de la Ville pour faire la promotion du circuit du patrimoine;

ATTENDU QUE Le coût pour un circuit de 22 points d'intérêt en français pour 2 ans est de 5 220\$, taxes incluses et de 2 080\$ taxes incluses pour la version anglophone, pour le même terme.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le projet de Balado-découverte sur le territoire de la Ville, en français et en anglais, pour deux ans, au montant total de 7 307.82\$, taxes incluses.

**Adopté**

##### 16.04.13.2

#### **Planches à pagaie.**

ATTENDU QU' Afin de bonifier l'offre de services à la plage municipale, il est proposé de procéder à l'acquisition de planches à pagaie;

ATTENDU QUE Le seul endroit en Haute-Yamaska où il est possible de pratiquer cette activité est au Parc National de la Yamaska;

ATTENDU QUE Cette acquisition favoriserait la fréquentation de notre plage et, par conséquent, notre offre touristique.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise l'achat de 4 planches à pagaie  
pour un montant total de 4 980.72\$, taxes et livraison incluses.

**Adopté**

#### 16.04.13.3

#### **Adhésion Les Cœurs villageois.**

ATTENDU QUE La région des Cantons-de-l'Est est reconnue  
depuis toujours pour ses atouts naturels et  
culturels et qu'elle souhaite mettre davantage  
en valeur sa mosaïque de villes et villages au  
niveau touristique;

ATTENDU QU' En partenariat avec les CLD de la région,  
Tourisme Cantons-de-l'Est a mis sur pied un  
projet proposant une démarche visant à soutenir  
le développement de cœurs villageois et de  
cœurs urbains ayant le potentiel et l'intérêt pour  
offrir une expérience touristique distinctive et  
devenir de véritables produits touristiques  
durables, viables et vivables;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo désire maintenir son  
adhésion à Les Cœurs Villageois.

En conséquence,  
il est proposé par madame Denise Lauzière  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal de la ville de Waterloo autorise l'adhésion  
de cette dernière à Les Cœurs Villageois et s'engage à respecter  
l'ensemble des conditions requises.

**Adopté**

#### 16.04.13.4

#### **Camps de jour.**

ATTENDU QUE Depuis quelques années l'organisation des  
camps de jour a été remise à la firme Les  
camps AES, une division de GVL inc.;

ATTENDU QUE Cette firme offre un produit qui est apprécié tant  
par les parents que par les enfants;

ATTENDU QUE La Ville doit signer un protocole d'entente avec  
Les camps AES.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Roger Bélanger  
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, Pascal Russell et son  
Greffier, Éric Sévigny à signer tout document avec Les camps AES  
afin de convenir des engagements de chacune des parties lors de la  
tenue des camps de jour pour l'été 2016.

**Adopté**

16.04.13.5

**Ventes de garage.**

ATTENDU QUE La saison des ventes de garage arrive et qu'il y aurait avantage à prioriser deux fins de semaines pour cette activité très courue;

ATTENDU QUE, Pour ne pas nuire aux autres activités sur le territoire de la Ville, les fins de semaines des 21-22 mai et 10-11 septembre 2016 ont été choisies pour constituer les Marathons des ventes de garage;

ATTENDU QUE Les citoyens qui désirent y participer n'auront pas à faire de demande de permis et bénéficieront d'une publicité gratuite;

ATTENDU QUE Les citoyens désirant faire une vente de garage hors de ce cadre, peuvent toujours le faire sur demande de permis à cet effet.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal décrète les fins de semaines des 21-22 mai et 10-11 septembre : Marathons des ventes de garage.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du Conseil**

**Période de questions du public présent dans la salle**

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

16.04.14

**Varia**

16.04.15

**Levée de l'assemblée**

Sur proposition de madame Lucie Fréchette, la séance ordinaire du 5 avril 2016 est levée à 19H42.

16.04.16

**Prochaine assemblée**

**Mardi, le 3 mai à 19 heures.**

---

Maire

---

Greffier